



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

PROCES-VERBAL

Séance du 12 Avril 2023

N° 4/2023

Législature 2020-2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 30/03/2023
3. Vote Budget Primitif 2023
 - 3.1. Budget Principal
 - 3.2. Budget Annexe Photovoltaïque
4. Remplacement des menuiseries de la mairie - dernière phase
 - 4.1. Suivi dossier DETR 2023
 - 4.2. Choix de l'entreprise
5. Climatisation groupe scolaire : souscription d'un prêt relais subvention
6. Compte-rendu de réunions
7. Suivi dossiers d'urbanisme
8. Questions Diverses

Séance du 12 Avril 2023

L'an deux mille vingt trois et douze avril à dix neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales(CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de GRATENS à la mairie, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : M. CHAUVIN Olivier, M. DANGLA Claude, M. DUTREY Alain, M. LAPIZE Patrick , M. MAUROY Frédéric , M. MORIN Maurice, MME SAURRAT Catherine.

Etaient absents : MME CACAULT Pénélope, MME LEMARCHAND Valérie, MME SIADOUS Stéphanie, M. TOUSTOU Thierry.

Procuration (s) : MME CACAULT Pénélope à M. MORIN Maurice, MME LEMARCHAND Valérie à MME SAURRAT Catherine, M. TOUSTOU Thierry à M. DUTREY Alain.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
M. LAPIZE Patrick a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour et compte tenu de l'actualité récente, M le Maire informe le Conseil Municipal de l'effondrement d'un mur porteur de l'ancien presbytère dans l'appartement occupé par M. FRAYSSINOUX. Le SDIS 31 a été saisi et au vu des constatations, un arrêté d'interdiction de pénétrer et de loger a été pris, les trois autres locataires ont pu réintégrer leur logement respectif après sécurisation des lieux. L'OPHL gestionnaire de cet immeuble s'est vu notifié les mesures prises et une réunion est programmée pour le début de semaine prochaine. M. FRAYSSINOUX est relogé par l'OPHLM.

2. Approbation du compte-rendu du 30/03/2023

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux.

3. Vote du Budget Primitif 2023

Avant de donner la parole au rapporteur, Monsieur le Maire remercie M. MORIN Maurice et la secrétaire de mairie pour le travail effectué dans le cadre de ce budget.

Rapporteur : M. MORIN Maurice

3.1. Budget Principal - N° 2023DEL0030 et N° 2023DEL0030A

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Budget Primitif 2023,

VU la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des finances et par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2022,

Avant que le Conseil Municipal ait été invité à se prononcer, une question est posée par M. LAPIZE : pourquoi n'a-t-on pas rentré la vente des terrains en diffus « sous le canal » ? Réponse de M. MORIN : ces fonds ne peuvent être intégrés tant qu'ils ne sont pas versés au comptable public. En cours d'année des écritures comptables (réelles et d'ordre) intégreront ces sommes perçues et actualiseront l'état de l'actif.

Cet exposé entendu et le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 arrêté comme suit :

a) Section de Fonctionnement

- ▶ Dépenses : 802 304.59 €
- ▶ Recettes : 802 304.59 €

b) Section d'Investissement

- ▶ Dépenses : 361 894.52 €
- ▶ Recettes : 361 894.52 €

- **VOTE** le présent budget au niveau :

- ▶ des chapitres pour la section de fonctionnement
- ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)

- **AUTORISE** M. le Maire à opérer des crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- ▶ Fonctionnement : 7.5 %
- ▶ Investissement : 7.5 %

3.2. Budget Annexe Photovoltaïque - N° 2023DEL0031 et N° 2023DEL0031A

Le Conseil Municipal,

VU le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Photovoltaïque,

VU la présentation qui en a été faite par M. MORIN Maurice, Adjoint au Maire en charge des finances et par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que les propositions respectent l'équilibre budgétaire et intègrent la reprise des résultats de l'exercice 2022,

Avant que le Conseil Municipal ait été invité à se prononcer, M. LAPIZE demande si les fonds provenant de la revente de courant peuvent être reversés sur le budget principal. A cette question M. MORIN répond que cela est impossible, s'agissant d'un budget annexe de nomenclature M4.

Concernant le contrat initial ENEDIS qui ne prévoit pas d'auto consommation, M. LAPIZE demande s'il peut être revu en ce sens. M. le Maire contactera ENEDIS.

Cet exposé entendu et le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 Photovoltaïque arrêté comme suit :
 - a) Section d'Exploitation
 - ▶ Dépenses : 27 296.24 €
 - ▶ Recettes : 27 296.24 €
 - b) Section d'Investissement
 - ▶ Dépenses : 33 088.10 €
 - ▶ Recettes : 33 088.10 €
- **VOTE** le présent budget au niveau :
 - ▶ des chapitres pour la section d'exploitation
 - ▶ des chapitres pour la section d'investissement (sans opérations d'équipement)

4. Remplacement des menuiseries de la mairie – dernière phase

4.1. Suivi dossier DETR

Après un rapprochement avec la Sous-Préfecture de Muret, l'attribution de la DETR 2023 sollicitée pour le financement de la dernière phase de remplacement des menuiseries de la mairie a été confirmée à hauteur de 11 900 €.

4.2. Choix de l'entreprise - N° 2023DEL0032

Le financement du projet de remplacement des menuiseries de la mairie étant consolidé par le cofinancement du Département et de la Région, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'attribution de ce chantier pour lequel plusieurs entreprises locales ont été consultées.

Après une présentation et une étude des offres reçues, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **RETIENT** le devis de l'entreprise PROMEN d'un montant de 27 815.32€ HT soit 33 378.38 € TTC
- **S'ENGAGE** à supporter cette dépense sur le budget 2023 où des crédits ont été prévus à cet effet.
- **DECIDE** le lancement du chantier pour une réalisation avant la fin d'année.
- **DONNE TOUT POUVOIR** de signature à M. le Maire dans le cadre de ce dossier.

5. Climatisation Groupe Scolaire : souscription d'un prêt relais subvention - N° 2023DEL0033

Le Conseil Municipal se voit proposer la souscription d'un prêt relais subvention d'une durée de 2 ans à hauteur de 40 903 € dans l'attente de l'encaissement des subventions sollicitées pour l'installation d'une climatisation réversible au Groupe Scolaire et cela afin de préserver le fonds de roulement compte tenu du différé d'encaissement des subventions.

L'offre de prêt qui nous est faite par le Crédit Mutuel est soumise à approbation ; tout étant précisé que M. MORIN Maurice ne prend pas part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
08 dont 2 procurations	0	0

Par ce vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à respecter les termes du contrat de prêt du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- ↳ Montant : 40 903 €
- ↳ Durée : 24 mois
- ↳ Taux fixe : 4 %
- ↳ Périodicité : trimestrielle
- ↳ Remboursement : in fine ou remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité
- ↳ Frais de dossier : 100 € payables au 1^{er} débloqué
- ↳ Parts sociales : néant

- **INTEGRE** dans ses charges budgétaires le remboursement de ce prêt relais subvention et s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ce financement.
- **CONFERE** tout pouvoir à M. le Maire pour la signature des pièces afférentes à ce dossier.

6. Compte-rendu de réunions

6.1 Vote du Budget de la Communauté

M. le Maire informe l'Assemblée s'être opposé au vote du budget 2023 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne au motif de l'équilibre précaire du budget présenté imposant une nouvelle fois une augmentation de la Taxe Foncière de 0.5 % et au vu des nombres dépenses réalisées au cours de l'année. Deux communes sur 48 ce sont opposées au vote du budget.

6.2 Redevance incitative

M. LEMARCHAND Valérie a assisté à une réunion dont elle fera le compte rendu au prochain conseil.

6.3 Cantine Scolaire

M. LAPIZE informe avoir reçu avec MME SIADOUS le prestataire ANSAMBLE qui doit nous refaire une proposition de prix pour la rentrée scolaire 2024. Il peut être envisagé la suppression du 5^{ème} élément à savoir le fromage faisant l'objet de gaspillage. Dossier à suivre.

7. Suivi dossiers d'urbanisme

7.1 Vente terrains Sous le Canal

Le premier terrain a fait l'objet ce jour de l'acte définitif. Les fonds nous seront versés sous couvert du comptable dans quelques jours à hauteur de 65 000 €.

8. Questions Diverses

8.1 Dépôt sauvage

Un Conseil Municipal signale un dépôt sauvage (objets divers + siège auto) au récup 'verre chemin de Barrut. L'employé communal interviendra rapidement.

8.2 Bornes incendie

M. LAPIZE demande si nous avons un retour du SIECT pour le contrôle des bornes incendie. M. le Maire relancera le service concerné.

Fin de séance à 21h.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

M. DUTREY ALAIN

M. LAPIZE Patrick